

PRÉFECTURE DE L'YONNE

**MEDAILLE D'HONNEUR
REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE**

Promotion du :

1^{er} janvier (20....)

14 juillet (20....)

**Date limite d'envoi des dossiers :
15 NOVEMBRE**

**Date limite d'envoi des dossiers :
1^{ER} JUIN**

N° de SIRET (OBLIGATOIRE)

Demande de proposition à une médaille :

Argent (20 ans)

Vermeil (30 ans)

Or (35 ans)

Nom d'usage :
Nom de jeune fille :
Prénom :

Grade exact (*fonctions actuelles*) :
A (*lieu actuel d'exercice des fonctions*) :

Adresse personnelle complète (obligatoire) :

.....

.....

Avis du Maire ou du chef de service
(Cachet, signature)

Avis du Sous-Préfet
(Cachet, signature)

NOTICE INDIVIDUELLE

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom (s)

Né(e) le

à

Département et n° :

N° d'arrondissement :

Grade exact :

Lieu actuel d'exercice des fonctions :

Date d'entrée en fonction :

Services accomplis		En qualité de	Colonne réservée à l'administration
du	au		
Durée totale des services :			

Date de cessation et motif :

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale déjà obtenues :

Argent promotion du :

Vermeil promotion du :

(à compléter)

chacun des échelons ne peut être obtenu que successivement

Appréciation générale :

TRANSMISSION DU DOSSIER

Le dossier est à transmettre à : (ATTENTION : BIEN RESPECTER LA DATE D'ENVOI)

**Préfecture de l'Yonne
Service du cabinet
Place de la préfecture
89016 AUXERRE**

Pour les candidats domiciliés dans les arrondissements de Sens ou d'Avallon, le dossier doit passer par la sous-préfecture concernée.

Pour les candidats domiciliés dans un autre département, le dossier doit être adressé à la préfecture du lieu de résidence du demandeur.

Pièces à joindre OBLIGATOIRES
- copie de la carte nationale d'identité
- Justificatif service militaire

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée deux fois par an à l'occasion du 1^{er} janvier et du 14 juillet.